



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de garderie, sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Etaient présents : DE MAGALHAES Diane, LEMPEREUR Catherine, MAITRE Mireille,, SALAUN Claire, YANNOU Micheline, BOUDON Patrick, CELLIER Pierre-Henri, FORTUNEL Bernard, FUHRMANN Frédéric, IVARS William, MASSELIS Philippe, TOUZET Alexandre

Absente excusée ayant donné pouvoir : LECOMTE Valérie donne pouvoir à MAITRE Mireille

Absente excusée : POINT Sylvaine

Absent : MENDES LANCA Diego

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité Mme Catherine LEMPEREUR, secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 04 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

II – PLAN DE RELANCE DE L'ETAT

Monsieur le Maire expose que l'Etat met en place un plan de relance et qu'il convient de définir les orientations de la commune. Des travaux à réaliser en 2021 par les collectivités seront ainsi financés. Trois projets de travaux ont été prédéfinis :

- Remise en état de l'actuelle salle de garderie (et ancienne 4^{ème} classe) et possibilité d'extension
- Isolation extérieure et rénovation de l'école et de la mairie (peinture, sols, qualité de l'air)
- Construction de l'équipement culturel

III – DENOMINATION DE LA PARCELLE CADASTREE B 1715

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination du chemin rural traversant la parcelle B 1715 jouxtant la rue des Bas Jardins pour permettre aux parcelles issues de division de bénéficier d'une adresse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de nommer le chemin rural traversant la parcelle cadastrée B 1715 « Chemin de la Vallée ».

Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

IV – TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE DU PLU AUX INTERCOMMUNALITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 30 mars 2017,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé le 17 décembre 2019,

Considérant que les Communautés de Communes exercent de plein droit la compétence PLU à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes Entre Juine Et Renarde.

Dit que le Conseil municipal est ouvert à une réflexion sur un éventuel transfert du PLU sur la base d'un constat et d'un projet partagés.

V – TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS SPECIAUX DE POLICE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette compétence fera l'objet d'un arrêté municipal.

QUESTIONS DIVERSES

1. Présentation des manifestations à venir sur la commune

La fête de l'astronomie prévue le 04 octobre 2020 est reportée à une date ultérieure.

Un concours de citrouilles sera organisé à l'école le vendredi 16 octobre 2020, après la classe. Un chocolat chaud sera servi.

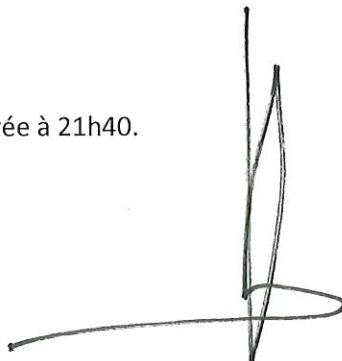
Une exposition de l'artiste Potaz est fixée au 07 novembre 2020 dans la salle de garderie.

La cérémonie des nouveaux habitants, médaillés du travail, arbre des naissances et bacheliers est fixée au 14 novembre 2020 à 16h30 et aura lieu en extérieur.

Le Téléthon est annulé mais il est envisagé la vente de tartiflette ou choucroute à emporter au profit du Téléthon.

Le marché de Noël, prévu le 06 décembre 2020 est également annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the right side and a horizontal line extending to the left, with some loops and flourishes.